



ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES CHEFS Les 16, 17 et 18 octobre 2024, Calgary, (Alberta)

Résolution n° 62/2024

TITRE : Soutien à la famille de M. Jon Wells de la tribu des Blood/Kainai

OBJET : Justice; Services de police

PROPOSEUR(E) : Roy Fox, Chef, Tribu des Blood, Alb.

COPROPOSEUR(E) : Joe Miskokomon, Chef, Chippewas de la Thames, Ont.

DÉCISION : Approuvée par consensus par le Comité exécutif de l'APN

ATTENDU QUE :

- A. En vertu de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (Déclaration des Nations Unies) :
- i. Article 3 : Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.
 - ii. Article 5 : Nul ne sera soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.
 - iii. Article 22 (2) : Les États prennent des mesures, en concertation avec les peuples autochtones, pour veiller à ce que les femmes et les enfants autochtones soient pleinement protégés contre toutes les formes de violence et de discrimination et bénéficient des garanties voulues.
- B. M. Jon Wells, membre bien-aimé de la tribu des Blood/Kainai, a perdu la vie lors d'un incident tragique avec le service de police de Calgary le 17 septembre 2024.
- C. La famille de Jon Wells et la tribu Kainai/Blood vont déposer une plainte officielle contre les trois (3) agents impliqués dans la mort de M. Wells.
- D. La famille de M. Wells ainsi que le Chef et le conseil de la tribu des Blood/Kainai déploieront tous les efforts pour qu'une enquête juste, équitable et indépendante soit menée en ce qui concerne la responsabilité de la police et les mesures prises par les trois agents impliqués dans la mort de M. Wells.
- E. La tribu des Blood/Kainai offre son soutien aux autres Premières Nations qui demandent justice pour les membres de leur communauté qui ont perdu la vie à la suite d'incidents avec les forces de l'ordre.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 30^e jour d'octobre 2024 à Ottawa (Ontario)

Chixelhouse.

CINDY WOODHOUSE NEPINAK, CHEFFE NATIONALE

62 – 2024

Page 1 de 2

F. La discrimination systémique et les préjugés raciaux ont contribué à l'augmentation des interactions avec le système de justice pénale, notamment à un excès de zèle policier, du racisme systémique et des situations d'abus de la part des services de police.

POUR CES MOTIFS, les Premières Nations-en-Assemblée :

1. Soutiennent la famille de Jon Wells et la tribu des Blood/Kainai qui réclament une enquête publique adéquate sur l'incident.
2. Soutiennent la famille de Jon Wells et la tribu des Blood/Kainai dans leur quête d'une enquête impartiale et d'un rapport en temps opportun de la part de l'*Alberta Serious Incident Response Team* (ASIRT) afin de permettre à la justice de prévaloir.
3. Demandent au président de la Commission des services policiers de Calgary, Shawn Cornett, de mener une enquête approfondie et transparente sur l'incident mortel entre le service de police de Calgary et M. Jon Wells.
4. Appellent le maire de la ville de Calgary, Jyoti Gondek, à apporter son soutien et à veiller à ce qu'une enquête publique adéquate soit menée sur cet incident.
5. Demandent au gouvernement provincial de l'Alberta et au gouvernement du Canada d'adopter ou de modifier les lois, règlements et/ou politiques en vue d'aborder directement le racisme et la discrimination systémique en établissant un processus de sélection plus strict pour les agents, tenant compte des préjugés raciaux ou des opinions discriminatoires, et en décrétant une formation obligatoire sur les Premières Nations, la diversité et les enjeux sociaux découlant de la colonisation.
6. Demandent au gouvernement provincial de l'Alberta et au gouvernement du Canada d'adopter ou de modifier les lois, règlements et/ou politiques en vue de prévoir des techniques obligatoires de désescalade et l'intervention de ressources supplémentaires, telles que des professionnels de la santé mentale, dans le cas des interventions en cas de crise.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 30^e jour d'octobre 2024 à Ottawa (Ontario)

Woodhouse